

année antérieure du régime, jusqu'à ce qu'un nouvel accord ait été conclu et mis en oeuvre.

Si cette proposition agréée à votre Gouvernement, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et la Note en réponse à celle-ci, constitueront entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur en même temps que l'entrée en vigueur de l'amendement à l'article 1(b) du Traité conformément à l'accord conclu entre nos Gouvernements par l'échange de notes des 17 juillet 2002 et 13 août 2002.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'État :

(Signé) Anthony F. Rock